

DÉLIBÉRATION n° 2026/030

L'an deux mille vingt-six et le 03 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Mouliás », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIELH, Malika MARKIEWICZ, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Mathis DOURTHE, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Marie SANSON, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Marie DA BENTA et Jacqueline ALFONZO.

Secrétaire de séance : Joël MANO

OBJET : Désignation des représentants pour la commission marché

Il convient de délibérer afin de créer la nouvelle commission mixte consultative pour le marché de plein vent. Cette dernière, dont le rôle est consultatif, a pour vocation de donner un avis sur le fonctionnement du marché : emplacements, droit de place, mutations, fêtes et fériés, travaux, déplacements, sécurité et tout problème inhérent à son bon fonctionnement. Elle veillera également à l'application de l'arrêté municipal réglementant le marché.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la composition de cette commission mixte consultative du marché de plein vent comme suit :

- 4 membres du conseil municipal (3 de la majorité et 1 de l'opposition)
- 4 membres des syndicats

La durée du mandat des représentants au sein de la commission est celle de leur mandat électif.

Dans le contexte particulier de la réorganisation du marché et du centre-ville de la commune, la commission peut être amenée à travailler avec des organismes locaux telle que l'association des commerçants sédentaires. Cette dernière sera alors invitée à travailler ponctuellement avec la commission et sur des thèmes communs aux deux entités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- De désigner 4 membres du Conseil Municipal ci-dessous listés pour représenter la commune au sein de la commission marché :

Stéphanie NOGUES
Frédéric SIBOUT
Carole DUCUING
Jacqueline ALFONZO

Le secrétaire ,



Pour copie conforme,
Le Maire,
Laurent LAGES



Affiché le 16 avril 2026